



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

PROJET DE COHESION SOCIALE DES REGIONS NORD DU GOLFE DE GUINEE

RESUME DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE (PGS)

Version actualisée, mars 2024

A la lumière de l'analyse des menaces, vulnérabilités, facteurs et risques contenus dans l'Évaluation des Risques Sécuritaires (ERS) et susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre du projet de cohésion sociale des régions nord du Golfe de Guinée (COSO) au Togo, un Plan de Gestion de la Sécurité (PGS) a été élaboré et définit la démarche à suivre pour y faire face de manière prévisionnelle et efficiente ainsi que les procédures à suivre si un incident survenait ou que la situation sécuritaire générale se détériorait.

Pendant la durée du projet, ce plan est censé recevoir annuellement ou après la survenance de tout incident des modifications en vue de son amélioration ou adaptation au contexte sécuritaire en vigueur. Les objectifs poursuivis sont :

- Veiller à la mise en œuvre des aspects sécuritaires tout au long de la phase d'exécution du projet ;
- Identifier tous les acteurs appelés à intervenir dans la gestion de la sécurité et définir leurs rôles et responsabilités ;
- Réduire les risques sécuritaires exposant les partenaires de mise en œuvre du projet, les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés hôtes ;
- Fixer les protocoles, attitudes et orientations à respecter par le personnel en charge de la sécurité ;
- Préparer les équipes à une meilleure gestion des situations d'urgence ;
- Prévoir et assurer le suivi-évaluation du dispositif et du plan de gestion de la sécurité.

Le PGS a été actualisé en prenant en compte les données sécuritaires disponibles au plan national, l'existence des services publics de sécurité dans les zones d'intervention du projet (Régions des Savanes, de la Kara et Centrale), les recommandations formulées par les bénéficiaires et les principaux acteurs de la sécurité lors de la mission de consultation des personnes ressources menée du 04 au 10 octobre 2021, l'évolution de la situation sécuritaire mais également le cas des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés hôtes. Il prend en compte le principe « *do not harm (ne pas nuire)* ».

De l'analyse du contexte sécuritaire dans la zone cible, il ressort que les principales menaces potentielles pour le COSO sont liées à l'extrémisme violent, à la récurrence des conflits communautaires et socio-politiques, et enfin aux menaces liées aux autres formes de criminalités classique et transfrontalière.

Sur la base des risques et menaces identifiés susmentionnés, le PGRS apporte des réponses spécifiques d'atténuation pendant l'implémentation du projet. Dans cette optique, le plan identifie les domaines d'action, les acteurs impliqués, les moyens à mobiliser, les responsabilités et prévoit le mode opératoire en cas d'évènement redouté. Cette version actualisée intègre particulièrement la sécurité des réfugiés /PDI, des communautés hôtes ; la dimension genre et la gestion des risques liés aux VBG.

Au terme de l'évaluation des risques sécuritaires (ERS) trois niveaux de risques ont été identifiés à savoir : les niveaux faibles, moyens et élevés. Les actions prioritaires ci-après sont prévues afin de prévenir et/ou d'atténuer les risques identifiés dans l'ERS : (i) la gestion des risques liés aux conflits pouvant entraîner la détérioration du climat de sécurité ; (ii) la gestion des risques liés à la menace de l'extrémisme violent ; (iii) la gestion des risques liés à la criminalité et aux faits d'insécurité ; (iv) la gestion des risques liés à la violence basée sur le genre (VBG) ; (v) la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés hôtes ; (vi) la gestion des risques liés à la sécurité routière ; (vii) la sécurisation continue des sites du projet ; (viii) la protection civile.

De façon générale des protocoles de sécurité seront élaborés et communiqués pour le personnel de l'agence d'exécution/partenaires, avec des étapes claires avant-pendant-après les visites sur le terrain, et des procédures d'urgence.

La coordination de la sécurité du projet se fera à plusieurs niveaux : national, régional, préfectoral et local. Le spécialiste en sécurité, chargé des aspects sécuritaires au sein de l'unité d'exécution du projet (UEP) assurera la coordination avec les forces de défense et de sécurité et conjointement avec le ministère chargé de la sécurité, la mise en œuvre et le suivi évaluation du présent plan de gestion.

Le présent document n'est qu'un résumé synthétique ; plus de détails se trouvent dans le document qui est utilisé quotidiennement par les équipes de projet dans l'exercice de leurs fonctions.